

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-7-1 **Séance du** vendredi 15 mars 2024

AVENANTS N 1 À LA CONVENTION ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE 2023 ET À LA CONVENTION D'INVESTISSEMENTS 2023 DU SYNDICAT MIXTE DU MARKSTEIN GRAND-BALLON

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick
BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENEBAUM Anne
VOGT Victor donne procuration à MAURER Jean-Philippe
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES:

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, JEANPERT Chantal, RAPP Catherine, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS:

BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, KAMMERER Joseph, LORENTZ Michel, OEHLER Serge

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée et complétée par la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-7-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 Réseaux et Mobilité de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-7-12-16 du 21 septembre 2023 relative aux soutiens aux syndicats mixtes de montagne et à la subvention à l'Association Nationale des Elus de Montagne,
- VU la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Nationale des élus de Montagne portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'organisation de son Congrès National des Elus de la Montagne du 8 novembre 2023,
- VU la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon relative au versement de subventions d'investissement pour les aménagements 2023 du 7 décembre 2023,
- VU la demande de l'Association Nationale des Elus de la Montagne du 13 novembre 2023,
- VU la demande du Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon du 11 janvier 2024,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les avis favorables de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 26 février 2024 et de la Commission Réseaux et mobilités du 29 février 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les rectifications de l'erreur matérielle des articles 3.2 et 4 de la convention du 8 novembre 2023 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, au titre de l'organisation de son congrès annuel dans la Vallée de Munster et du dîner du comité directeur,
- Approuve les modifications du programme 2023 des investissements non courants du Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand-Ballon, telles que figurant dans l'avenant n°1 précité et l'annexe n°1 joints à la présente délibération,
- Approuve en conséquence :
 - l'avenant n°1 à la convention du 8 novembre 2023 portant sur le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
 - l'avenant n° 1 à la convention de financement du 7 décembre 2023 relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements 2023 du Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand-Ballon et la Communauté de Communes de Saint-Amarin d'une part et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller d'autre part;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les avenants précités, joints en annexe à la présente délibération.

Il est rappelé que les subventions correspondantes, détaillées dans les avenants précités, seront versées au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par les conventions signées respectivement, d'une part le 8 novembre 2023, et le 7 décembre 2023 d'autre part.

Adopté à l'unanimité 0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote Annick LUTENBACHER, Présidente du Syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein Grand Ballon